

Les Amis du Musée
de la Résistance
de Châteaubriant
présentent

RÉPRESSION

RÉSISTANCES

RÉPRESSION

1940 / 1945

MUSÉE DE LA RÉSISTANCE
DE CHÂTEAUBRIANT

Exposition temporaire

Du 18/09/2010 au 31/08/2011

M R N
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

ministère
éducation
national
supérieur
recherche
É

ÉDITO



Après « *Guy Môquet et les Jeunes en résistance* » puis « *les Voix de la Liberté* », notre Musée vous présente cette année une nouvelle exposition intitulée « *Répression - Résistances - Répression* ».

Cette nouvelle contribution au travail de mémoire qui conforte les réalisations de notre association depuis trois ans, est possible grâce au soutien des diverses collectivités et entreprises qui figurent dans ce catalogue.

Le renouvellement de la confiance et l'apport de nos partenaires publics et privés nous permettent de vous présenter cette exposition dont vous découvrirez quelques éléments avec l'avant-propos du conservateur et au fil des pages de ce catalogue.

Je tiens à les remercier chaleureusement ainsi que toute l'équipe des historiens et passionnés locaux, les témoins de la période et le Musée de la Résistance Nationale de Champigny-sur-Marne qui ont réalisé ce travail.

Pour la seconde année, notre exposition s'inscrit dans le thème du Concours National de la Résistance et de la Déportation dans le cadre de notre partenariat avec l'Education nationale. Ce thème recouvre toutes les formes de répression (1938-1939) et toute les formes de résistance née en réaction à cette répression privative de libertés, ainsi qu'enfin, la répression à toutes les formes de résistance en tant que telle, jusqu'en 1945.

Souhaitant que ce catalogue vous donnera envie de la découvrir sur place (ou la réserver), de même que l'exposition permanente au rez-de-chaussée, soyez les bienvenus au Musée de la résistance de Châteaubriant.

Gilles BONTEMPS
Président des Amis du Musée
de la Résistance de Chateaubriant

Partenaires



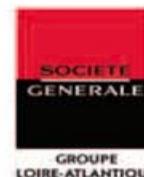
Le Cellier



Le Gâvre



Saint Julien de Vouvantes



Dans la nuit la Liberté *(Chant des partisans)*

« *L'époque de 1789 touche à sa fin... cette époque qui, bien que pourrie, voulait encore déterminer le destin de l'Europe* » Alfred Rosenberg (idéologue du parti nazi), discours prononcé le 28 novembre 1940 dans l'enceinte de l'Assemblée nationale à Paris lors d'une manifestation de la section France du parti nazi.

22 juin 1940 – 10 juillet 1940, moins de quinze jours qui ouvrent pour les Français une longue période d'oppression imposée par les vainqueurs italiens et allemands d'une part et, par un État français dirigé par Philippe Pétain d'autre part.

Pour les vainqueurs, en premier lieu l'Allemagne nazie, la France représente un enjeu stratégique essentiel pour la guerre projetée à l'Est. Aussi, cas unique en Europe, Hitler et Mussolini font le choix de maintenir en place un gouvernement français doté de réels pouvoirs. Les armistices conclus entre les trois gouvernements entrent en vigueur le 25 juin. Ils engagent l'État français et toute son administration à collaborer avec les vainqueurs pour garantir leurs intérêts et leur sécurité en France.

Pour ceux qui à droite et à l'extrême-droite rêvaient d'instaurer en France un régime hiérarchique et autoritaire, la situation créée par la défaite représente « une divine surprise ». Sous la protection des vainqueurs, dès le 10 juillet 1940, regroupés autour de Pétain dans un État dit français, ils détruisent la République et toutes les libertés politiques et individuelles, au nom d'une « Révolution nationale ». Les Français redeviennent des sujets et, qui plus est, des sujets inégaux puisqu'une législation raciste et antisémite est établie par l'État français.

Pour réaliser leurs objectifs les occupants et l'État français imposent par la force, de plus en plus brutalement, leur ordre sans foi ni loi.

Le territoire national émietté, en partie occupé, est divisé jusqu'en novembre 1942 principalement en deux zones par une ligne de démarcation. Pour autant, à l'exception des départements annexés, de l'été 1940 à l'été 1944, l'État français exerce tous les pouvoirs d'État sur l'ensemble des zones occupées et non-occupées.

Pour faire respecter « les intérêts du Reich allemand » et assurer l'exercice de « tous les droits de la puissance occupante », les Allemands disposent de moyens importants. Une administration militaire pyramidale quadrille chaque parcelle du territoire et impose l'ordre de l'occupant. En tout lieu, cette administration s'appuie sur les forces armées (Wehrmacht) dotées de tribunaux militaires et sur la police militaire (Feldgendarmérie). S'y ajoutent une police secrète de sécurité militaire et un

service de renseignements de l'armée. Enfin agissent, de manière moins visible, les services de la police politique, la Sipo-SD. Cette police de sécurité coiffe les deux principales polices de l'État nazi : la Gestapo et la Kripo (police criminelle). Les services de la Sipo-SD prennent en main l'ensemble des polices allemandes en France en mai 1942.

Dans les territoires occupés par les italiens sévissent des forces militaires et policières similaires dont la sinistre OVRA, police politique de l'État fasciste.

D'autre part, face à des résistances sans cesse croissantes, le concours du gouvernement et de toute l'administration de l'État français est indispensable aux occupants. Le zèle du personnel chargé de gérer la répression - appareil préfectoral, policier, judiciaire - est garanti par un serment personnel prêté au maréchal Pétain et par une épuration impitoyable. La police en tenue et la gendarmerie jouent un rôle important dans l'application des lois racistes et antisémites du régime de Vichy ainsi que dans la surveillance quotidienne de la population et le maintien de l'ordre public. Progressivement jugées de moins en moins sûres, la lutte systématique contre les résistants est menée par des forces spéciales : notamment les Renseignements généraux avec les Brigades spéciales de la préfecture de Police de Paris. Enfin, Pierre Pucheu, ministre de l'Intérieur, crée deux autres polices spécialisées - la police aux questions juives et le service de police anti-communiste, ainsi que les GMR (groupes mobiles de réserve) déployés en zone nord à la fin de l'année 1942. Des polices parallèles, en premier lieu la Milice, créée en 1943, épaulent ces forces spéciales. La collaboration entre services français et allemands est officialisée après la rencontre entre Karl Oberg, commandant supérieur des SS et de la police, et René Bousquet, secrétaire général de la police, en avril 1942.

Les résistants(e)s sont traqués en permanence par toutes ces polices. Quand ils sont capturés, s'ils ne sont pas assassinés, ils sont enfermés dans des camps ou des prisons sous administration française, allemande ou italienne. Souvent torturés, s'ils ne meurent pas sous les coups ou s'ils ne se suicident pas, ils sont « jugés » par les tribunaux militaires des occupants ou les juridictions ordinaires et surtout d'exception françaises (lois rétroactives, sans recours et exécutoires immédiatement). En fait, ils sont condamnés par avance - pour le combat qu'ils ont mené ou pour celui poursuivi par d'autres résistants - à de lourdes amendes

assortis le plus souvent de peines sévères d'emprisonnement débouchant pour des milliers d'entre eux par leur mise à mort (fusillés ou guillotins) et pour plus de 80 000 à partir de l'été 1942 sur leur déportation en camp de concentration. Les résistantes condamnées à mort sont déportées et souvent exécutées en Allemagne. Les jeunes de moins de 16 ans, filles et garçons, sont toujours déportés. Dans le même temps, sans oublier les crimes de guerre commis par l'armée allemande durant la campagne de France contre des populations civiles et les troupes coloniales, de l'été 1940 à l'été 1944 les forces d'occupation puis les forces spéciales françaises se livrent à des actes terroristes visant les familles ou l'entourage des résistant(e)s mais aussi les populations civiles. Des représailles et des châtiments collectifs d'ennemis potentiels ou de « suspects » tels l'exécution de 48 résistants/otages le 22 octobre 1941 à Châteaubriant, Nantes et Paris.

« Liberté, Égalité, Fraternité »

« ...Sifflez compagnons dans la nuit la liberté nous écoute » Anna Marly, Joseph Kessel, Maurice Druon, Chant des partisans, Londres, 1943.

Immédiatement, des individus et des petits groupes, à l'intérieur et à l'extérieur du pays, refusent cet état de fait. Ces oppositions durant quatre ans ne cessent de grandir, de s'organiser et de s'unir pour former la Résistance.

Qu'ils le revendiquent ou non, qu'ils en soient conscients ou non leur engagement s'inscrit dans l'héritage démocratique et républicain (abrogé et bafoué) et ils le font vivre dans l'action, au péril de leur vie. Souterrainement, clandestinement la République est à l'œuvre : une « République des catacombes » comme la surnomme si justement Daniel Cordier. Dans l'action, ses principes démocratiques s'enrichissent (droit de vote des femmes par exemple). À la Libération, comme en 1789, les Hommes de cette République nouvelle offrent au monde un texte de portée universelle : la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Guy KRIVOPISKO

Professeur d'histoire détaché
au musée de la Résistance nationale
Conservateur du Musée de la Résistance Nationale

Concours national de la Résistance et de la Déportation 2010 – 2011

Pour le concours 2010, le jury national du CNRD a arrêté le thème suivant :

« la répression de la Résistance en France par les autorités d'occupation et le régime de Vichy, 1940 – 1945 ».

Le texte intégral du thème et les règles du concours sont publiés au Bulletin officiel de l'Éducation nationale, consultable sur le site officiel de l'Éducation nationale (www.education.gouv.fr).

Une brochure destinée aux établissements scolaires a été réalisée par la Fondation de la Résistance avec le concours de nombreux partenaires dont le Musée de la Résistance nationale (disponible dans le courant du mois d'octobre 2010).

Une brochure complémentaire a été réalisée par le Musée de la Résistance nationale. Elle est téléchargeable à partir de novembre 2010.

Les éléments d'une exposition itinérante sont disponibles sur les sites du CRDP de l'Académie de Créteil et du Musée de la Résistance nationale :

www.crdp.ac-creteil.fr
www.musee-resistance.com

M R N
MUSÉE DE LA RÉSISTANCE NATIONALE

Détruire : C'est ôter violemment l'existence à quelque chose.



Couverture du magazine illustré du parti nazi, printemps 1940, coll. MRN/Champigny.

L'image et le titre « la honte de la France » résumant l'idéologie nazie fondée sur le racisme, l'antisémitisme et la haine de la France, symbole dans le monde, de la démocratie appuyée sur les idéaux de Liberté, d'Égalité et de Fraternité de la Révolution française.

Au nom de ces haines Hitler, en 1925, dans *Mein Kampf* écrit que « la France est l'ennemi mortel » à abattre et Rosenberg l'« idéologue » des nazis vient affirmer à Paris, en novembre 1940, à l'Assemblée nationale, devant un parterre d'officiers sûrs de leur victoire, que 1789 et la Révolution française étaient rayées de l'Histoire, que le nouvel « idéal » du XX^e siècle était le racisme.

Carte de la France amputée, émiettée et occupée après l'accord d'armistice du 22 juin 1940

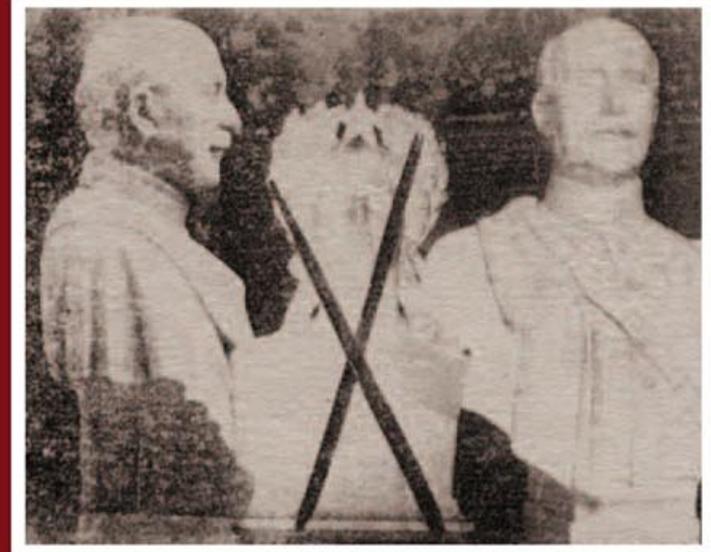


(Histoire de la France contemporaine, TVL p.14, Éditions sociales, 1980)

Acte constitutionnel n° 1

Nous, Philippe Pétain, maréchal de France, vu la loi constitutionnelle du 10 juillet 1940, déclarons assumer les fonctions de chef de l'État français. En conséquence nous décrétons : « L'article 2 de la loi constitutionnelle du 25 février 1875 est abrogé ».

Fait à Vichy le 11 juillet 1940
Ph. Pétain



Photographie parue à la Une de Paris soir, 2 avril 1941. (André Rossel, Histoire de France à travers les journaux du temps passé, édition l'enseigne de l'arbre verdoyant, 1985).

Tout un programme.

Au buste de Marianne, symbole de la République, est substitué celui de Pétain : héros, depuis les années 30, d'une partie des droites françaises qui rêve, sans avoir pu y parvenir, d'instaurer un régime autoritaire, antirépublicain, antiparlementaire et antidémocratique, à l'instar de l'Italie, du Portugal, de l'Allemagne, de l'Espagne et de tant d'autres pays en Europe.

La défaite et l'occupation leur offrent la « divine surprise » de mettre en œuvre leurs projets baptisés « Révolution nationale » en abrogeant la Constitution de la III^e République.

Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article premier.

Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression.
 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article II.

La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les Citoyens ont droit de concourir personnellement, ou par leurs Représentants, à sa formation. Elle doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse [...]
 Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article VI.



Jean Moulin
1899 - 1943

Préfet de l'Eure-et-Loir, il est révoqué en novembre par le régime de Vichy, il établit des contacts avec les premiers résistants de zone non occupée. En octobre 1941, il gagne l'Angleterre, rencontre le général de Gaulle et lui propose de rassembler sous son autorité les forces éparses de la Résistance en France ce qu'il réalisera lors de deux missions en janvier 1942 et mars 1943. Ses efforts aboutissent à la réunion du Conseil national de la Résistance le 27 mai 1943 à Paris. Il est arrêté avec des responsables de mouvements de zone sud à Caluire le 21 juin. Torturé pendant deux semaines par la Gestapo à Lyon puis à Paris, il est finalement transféré vers Berlin. Il meurt au cours du transport, sans avoir parlé. Il est fait Compagnon de la Libération par le général de Gaulle en 1942.

Événements



NATIONAUX



Photographie de Jean Moulin, le cou entouré d'une écharpe, avec le Feldkommandant dans les jardins de la préfecture d'Eure-et-Loir, été 1940. (coll. Laure Moulin).

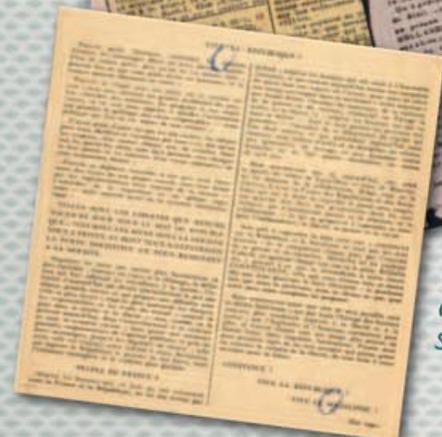
Lors de l'invasion allemande, Jean Moulin, préfet d'Eure-et-Loir, reste à son poste aux côtés des populations de son département. Le 18 juin 1940, sommé sous la torture, par les autorités allemandes, de signer un texte imputant à des troupes coloniales françaises des viols et des meurtres de civils, il refuse. La nuit, de peur de céder le lendemain sous les coups, il tente de se suicider en se tranchant la gorge. De ce jour, une écharpe cachant la blessure entoure son cou.

L'Humanité clandestine, n°61 - 13 juillet 1940,



coll. MARI Champligny

Valmy, n°1, janvier 1941,



Tract clandestin du Comité d'action socialiste, mai 1941,



Sylvette Leleu
1908 - 1959

Épouse d'un officier d'aviation (garagiste à Béthune) abattu en mission au-dessus de l'Allemagne en septembre 1939, dès le début de l'Occupation, en souvenir de son mari, elle constitue une filière d'évasion pour de nombreux Britanniques et Français, prisonniers issus du camp de Béthune. L'organisation entre rapidement en contact et intègre le « réseau du musée de l'Homme ». Sylvette Leleu est arrêtée en avril 1941. Le 17 février 1942, lors du procès du groupe du musée de l'Homme, le tribunal militaire allemand de Paris la condamne à la peine de mort pour intelligence avec l'ennemi. Elle est déportée au camp de concentration de Ravensbrück. Elle rentre à Béthune, très affaiblie, en avril 1945.

Dans la diversité de ses composantes, outre le refus de la capitulation et de l'Occupation, les idéaux républicains et démocratiques animent la Résistance.

Asservir : c'est une oppression violente qui réduit celui qui en est victime à une extrême dépendance.



Affiche de l'armée allemande, 10 mai 1940, coll. MRN/Champigny.

L'affiche est placardée sur les murs des villes au fur et à mesure de l'avance des troupes : la loi de l'occupant supprime les libertés fondamentales individuelles et collectives acquises par les Français depuis la Révolution.

« En ce qui concernait le cas de la France, la question qui se posait à ce moment avait trait au moyen d'obtenir, au cours des négociations, qu'un gouvernement français continue à fonctionner en territoire français. »

Compte-rendu de la rencontre réunissant Hitler et Mussolini le 18 juin 1940.

Photographie de la rencontre de Montoire parue à la Une de l'Illustration, octobre 1940,



coll. MRN/Champigny.

Sœur jumelle de la « Révolution nationale » instaurée par l'État français, la « Collaboration » avec l'occupant nazi est officialisée le 24 octobre 1940 par la rencontre Hitler/Pétain à Montoire. La convention d'armistice du 22 juin 1940 ouvrait la voie à cette politique.

M. le colonel général Keitel, chef du Haut Commandement de l'armée allemande, (...) d'une part, et M. le général d'armée Huntziger, M. l'ambassadeur de France Léon Noël, M. le vice-amiral Leluc et M. le général d'aviation Bergeret, (...) d'autre part ont convenu de la convention d'armistice suivante :

[...]

Art. 2.— Pour assurer les intérêts du Reich allemand le territoire français situé au nord et à l'ouest de la ligne tracée sur la carte ci-annexée sera occupé par les troupes allemandes [...]

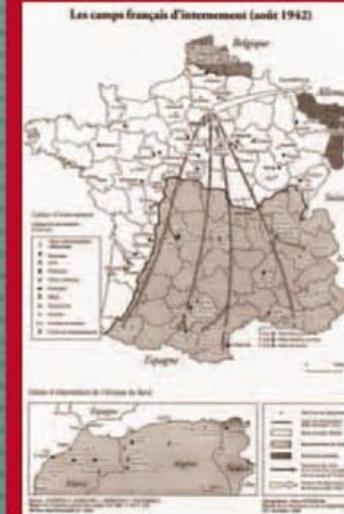
Art. 3 — Dans les régions françaises occupées, le Reich allemand exerce tous les droits de la puissance occupante. Le gouvernement français s'engage à faciliter par tous les moyens les réglemations et l'exercice de ces droits ainsi que l'exécution avec le concours de l'administration française. [...] Le gouvernement français est libre de choisir son siège [...] le gouvernement allemand s'engage à accorder toutes les facilités nécessaires au gouvernement et à ses services administratifs centraux afin qu'ils soient en mesure d'administrer [...] les territoires occupés et non occupés.

Art. 10.— Le gouvernement français s'engage à n'entreprendre à l'avenir aucune action hostile contre le Reich allemand avec aucune partie des forces armées qui lui restent ni d'aucune autre manière [...] Les ressortissants français qui ne se conformeraient pas à cette prescription seront traités par les troupes allemandes comme francs-tireurs. La présente convention d'armistice a été signée le 22 juin 1940 à 18 h 50, heure d'été allemande, dans la forêt de Compiègne.

Général Keitel, Général Huntziger

Cartes des camps d'internement en France

parues dans Denis Peschanski, *La France des camps. L'internement 1938 - 1946*, Gallimard, 2002.



L'État français hérite de la Drôle de guerre une mesure qui sera une des bases essentielles de son arsenal répressif : le décret-loi du 18 novembre 1939 (internement dans un « centre » sans jugement, sur simple décision du préfet, « d'individus » dits « dangereux pour la défense nationale ou pour la sécurité publique ». Le décret est repris le 3 septembre 1940 en supprimant les clauses limitant l'arbitraire et, le 15 octobre 1941, un nouveau texte transfère au secrétaire d'État à l'Intérieur la décision d'internement. Cette législation d'exception, excluant toute procédure judiciaire, introduit la notion de suspect et l'apparente à la « détention de sécurité » qui est à l'origine des

camps de concentration nazis. Les nombreux camps déjà existants à l'été 1940 se multiplient en France et en Afrique du Nord ; ils s'ouvrent à tous les « suspects » français, immigrés et étrangers : communistes, résistants de tous bords, gaullistes ainsi qu'aux juifs et aux nomades. Sous la tutelle du ministère de l'Intérieur à partir du 17 novembre 1940, leur fonction répressive est accrue. Ainsi sont créés des viviers où les autorités allemandes vont puiser les otages et les « déportables ». L'administration du camp fournit les listes et les services préfectoraux participent aux choix.



Résistants internés à la redoute de Bossuet, Algérie, rendant hommage à leur camarade Élie Augustin décédé le 16 juillet 1941.

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article III.

La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout Citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté, dans les cas déterminés par la Loi.

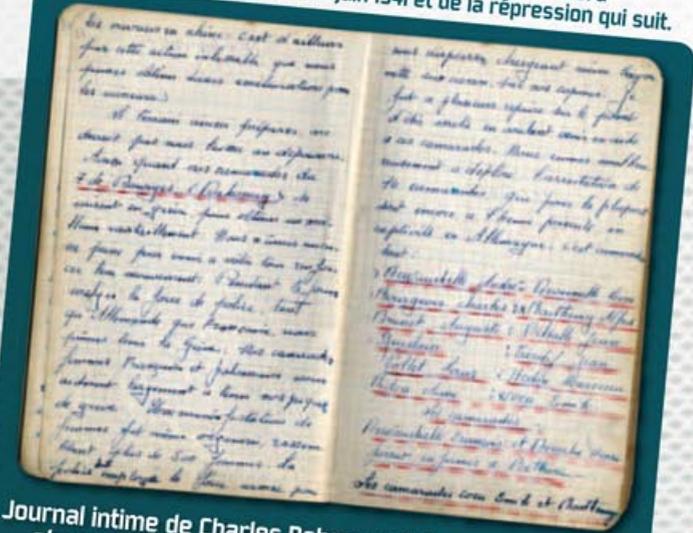
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article XI.

Événements



NATIONAUX

Récit de la grève des mineurs des bassins du Nord et du Pas-de-Calais en mai et juin 1941 et de la répression qui suit.



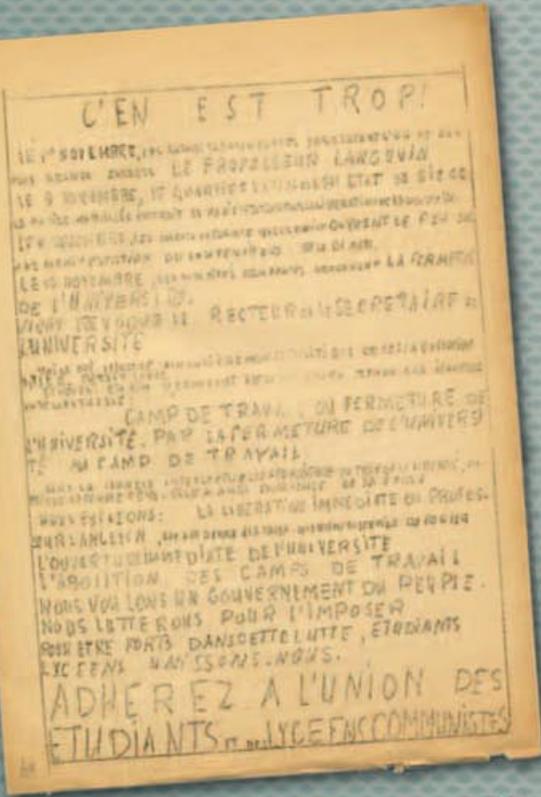
Journal intime de Charles Debarge, dirigeant syndicaliste et communiste, organisateur des FTP dans le Nord, coll. MRN/Champigny.



Photomontage réalisé par les services anglais et publié dans *Le Courier de l'Air* (printemps 1941) et dans *La France libre* par l'image 18 juin 1940 - 18 juin 1941, coll. MRN/Champigny.

En zone occupée d'abord puis dans les deux zones, malgré les interdictions de l'occupant et de l'État français, au nom de la liberté de pensée et d'expression, les résistants éditent durant toute l'Occupation une presse libre à plusieurs centaines de millions d'exemplaires.

Tract clandestin des Jeunesses communistes, novembre 1940, coll. MRN/Champigny.



Marcelle Henry 1895 - 1945

Fonctionnaire au bureau de l'hygiène et de la sécurité des travailleurs au ministère du Travail, dès l'été 1940, elle apporte son concours au syndicalisme chrétien en résistance et participe à des opérations de sauvetage de pourchassés. Tout en continuant son activité professionnelle au ministère, en septembre 1943, elle est incorporée aux Forces françaises combattantes (BCRA) comme agent au sein du réseau VIC (filiale d'hébergement et d'évasion d'officiers français et alliés). Elle est arrêtée à Paris, par la Gestapo, le 4 juillet 1944. Condamnée à mort, elle est déportée à Ravensbrück le 15 août 1944. Libérée du camp le 9 avril 1945, elle décède à son retour à Paris le 24 avril 1945. Elle est faite Compagnon de la Libération à titre posthume par le général de Gaulle.

Juin 1940 - Juin 1941 : Les premiers actes de RÉSISTANCE

Événements



RÉGIONAUX
Loire-inférieure

Comme partout en France, en Loire-Inférieure, les premiers actes de résistance à l'occupation allemande prennent la forme d'actions spontanées et individuelles. C'est le cas pour les premiers sabotages de lignes téléphoniques ou électriques à Nantes dès juin 1940. Les autorités d'occupation répliquent par de fortes amendes et des menaces de mort. Menaces qui ne sont pas vaines puisque, en novembre 1940, Joseph Trigodet, un agriculteur d'Assérac, est fusillé pour avoir saboté une ligne électrique à haute tension. C'est le premier exécuté de Loire-Inférieure.

Le Comité d'entente des Anciens Combattants de 14/18, avec Léon Jost, Alexandre Fourny et d'autres, organise l'aide officielle aux 45 000 prisonniers de guerre internés à Châteaubriant et en fait évader 2248 avec l'aide de militants locaux : dont René Adry, Jean le Gouhir, Pierre Bernou, Roger Puybouffat, Auguste Mousson...



René Adry



Jean Le Gouhir



Roger Puybouffat



Pierre Bernou



19 juin 1940 : le bâtiment du 11^e corps d'armée, place Louis XVI à Nantes, devient le siège de la Feldkommandatur

BEKANNTMACHUNG

AVIS

Am Morgen des 21. August ist in Paris ein deutscher Wehrmachtangehöriger einem Mordanschlag zum Opfer gefallen, ist bestimmt über :

1. sämtliche von deutschen Dienststellen oder für deutsche Dienststellen in Frankreich in Haft befindliche Art gefangen Franzosen gegen vom 21. August ab als Geiseln.
2. Von diesen Geiseln wird bei jedem weiteren Anlaß eines der Schwere der Straftat entsprechende Anzahl erschossen werden.

Le 21 août en matin, un membre de l'Armée Allemande a été victime d'un assassinat à Paris.

En conséquence l'ordonne :

1. A partir du 21 août tous les Français ou de nationalité allemande en France, ou qui sont arrêtés pour cette-ci sont considérés comme otages.
2. En cas d'un nouvel acte, un nombre d'otages correspondant à la gravité de l'acte criminel sera fusillé.

Paris, le 21 août 1940.

Autour de Châteaubriant

Par décret, en date du 30 juin 1941, le gouvernement de Vichy sépare la Loire-Inférieure du reste de la Bretagne. La Loire-Inférieure est désormais rattachée à la région d'Angers qui, outre le Maine et Loire, comprend la Mayenne, la Sarthe et la partie occupée de l'Indre et Loire.



Panneaux indicateurs

À Nantes, chaque jour, 20 notables figurent par relais sur une liste d'otages, susceptibles d'être arrêtés pour contrecarrer les premiers sabotages

11 novembre 1940 : deux jeunes placent un drapeau tricolore sur la cathédrale de Nantes. L'un d'eux, Michel Dabat, sera arrêté et fera partie des otages exécutés le 22 octobre 1941. Ce même 11 novembre, cinq anciens combattants placent un drapeau français sur le monument aux morts de Châteaubriant. L'un d'eux sera plus tard responsable d'un réseau de résistants et mourra en déportation.

Léon Jost et Alexandre Fourny sont arrêtés en janvier 1941. Au Conseil de Guerre allemand, le 15 juillet 1941, sur treize personnes inculpées, 11 sont condamnées à 3 ans de prison dont Jost et Fourny. Ces derniers feront partie des otages fusillés le 22 octobre 1941.

Arrêt de la Cour Martiale

Pour avoir tenté avec un complice [...] de faire des propositions de quatre troupes en armes [...] et par là même compromis les forces armées de la Loire-Inférieure, ainsi que le titre de dévouement, parant la possibilité de recevoir les ordres de la Cour de la Loire-Inférieure.

Marin Poirier (1904-1941), a été condamné par la Cour Martiale à la prison de Nantes le 20 Août 1941.

La Cour Martiale
Paris le 3^e Septembre 1941.



Marin Poirier est fusillé le 30 août 1941. Avec Joseph Trigodet ce sont les deux premiers fusillés du département.

Les premiers réseaux de Loire-Inférieure



Henri Adam

Récupération d'armes, destruction de camions, attentat contre foyer de soldats. Le groupe tombe entre le 23 octobre et le 2 novembre 1941. Henri Adam est fusillé à Paris le 16 février 1942.



Marcel Hatet

Militant socialiste, réseau de renseignements, récupération de parachutage apportant 7 tonnes d'armes à la Résistance. Marcel Hatet meurt sous la torture en 1943.



En fin d'année 1940 **LE RÉSEAU F2** se met en place à Châteaubriant à partir des liens créés entre Castelbriantais et Polonais : Germaine et Paul Huard, Annie Gautier-Grosdoy, Marie-Thérèse Auffray, serviront de boîtes à lettres.

Les deux premiers seront arrêtés, Annie Gautier-Grosdoy sera exécutée plus tard à Lyon.



Marcel Hevin

Réseau de renseignements pour la Grande-Bretagne. Le réseau est démantelé en 1941. Marcel Hevin et ses compagnons échappent à la mort.



Jean-Baptiste Legeay

Directeur de l'école Saint Similien à Nantes. Il appelle ses élèves à la désobéissance. Son groupe tombe au début 1941. 6 des 28 inculpés sont condamnés à mort. Jean-Baptiste Legeay déporté sera décapité à Cologne le 10 février 1943.

Tous les communistes connus sont envoyés au camp de Choisel à Châteaubriant. D'autres réseaux se constituent un peu partout dans la clandestinité. Par exemple le réseau «Georges France 3I» dont le chef est Alexandre Fourny.



Source : Livre D. Bloyet 1939/1945 - « Nantes la Résistance » Ed. CMD

Les Tziganes sont enfermés dans un camp à Moisdon La Rivière, là où avaient été internés les Républicains espagnols.



Source : Livre D. Bloyet 1939/1945 - « Nantes la Résistance » Ed. CMD

LES ENVOYÉS DE LONDRES

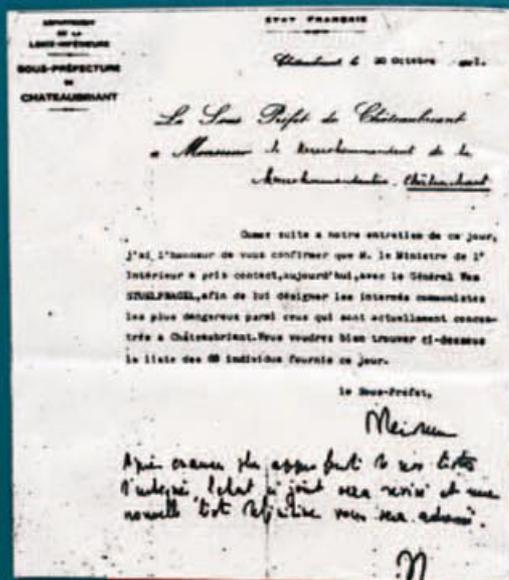
D'Estienne d'Orves est affecté au service de renseignements du général de Gaulle, nommé «Nemrod». Arrêté à Nantes, d'Estienne d'Orves est fusillé avec ses camarades à Paris le 29 août 1941. Le réseau Notre-Dame dirigé par le colonel Remy continue la collecte de renseignements. Il a une antenne à Ruffigné.

LES COMMUNISTES.

A la suite de la signature du pacte germano-soviétique, le 23 août 1939, le parti communiste français est interdit. Devenu clandestin, il ne compte plus que quelques dizaines d'adhérents dans le département en juin 1940. Début juillet, l'arrivée de Marcel Paul à Nantes va stimuler la réorganisation du PCF. Une des premières actions consiste à ramasser et cacher les armes abandonnées par les soldats français lors de la débâcle dans la région nantaise.

Les personnes d'ascendance juive et les francs-maçons se voient rejetés de certaines professions y compris celles de la fonction publique.

Dominer : c'est commander en usant d'une puissance absolue, par la force.



Lettre du sous-préfet de Châteaubriant à l'officier de la Kreiskommandantur, 20 octobre 1941,

coll. MRN/Champigny, fonds amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé.

L'État français, le ministre de l'Intérieur, ici Pierre Pucheu, participent effectivement à la sélection de résistants internés dans des camps et des prisons qui seront fusillés comme otages par les Allemands, comme ce fut le cas pour les 48 otages exécutés le 22 octobre 1941 à Châteaubriant, Nantes et Paris, ou le surlendemain, pour les 50 autres exécutés à Bordeaux.

Un degré supplémentaire dans la répression est franchi à l'hiver 1941 :

Le 15 décembre 1941, 95 otages communistes et/ou juifs sont fusillés au Mont-Valérien, à Châteaubriant, à Fontevraud et à Caen : parmi eux Gabriel Péri et Lucien Sampaix, journalistes de *L'Humanité*. De plus, aux fusillades d'otages définie par un « code des otages » le 28 septembre 1941 s'ajoutent la menace de déportation en masse des résistants et de leurs proches. Enfin pour terroriser encore plus les résistants, le 7 décembre 1941, le maréchal Keitel, commandant suprême des forces armées allemandes, signe un décret ordonnant la déportation pour tous les ennemis ou opposants du Reich, dans le cadre de dispositions dites « Nuit et Brouillard » (en allemand *Nacht und Nebel*, ou NN) et leur disparition dans le secret absolu.



Pages de la brochure *Pour la vie des Français, Le travail du Maréchal*, 1940 – juillet – 1942, éditée en 1942 par *L'Espoir français* pour le bureau de documentation du chef de l'État français, Un panorama complet de la politique de répression conduite par l'État français depuis l'été 1940, avec l'approbation de l'occupant.

Pour toute la Résistance, s'organiser clandestinement, en réseau de petits groupes cloisonnés, former les militants à la prudence et au secret (pseudonymes, planques, etc.), mettre sur pieds des services de renseignements y compris au sein des forces ennemies, etc., sont autant des dispositions pour déjouer la répression que pour la combattre.

La loi ne doit établir que des peines strictement et évidemment nécessaires, et nul ne peut être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée.
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Article VIII.

Tout homme étant présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable, s'il est jugé indispensable de l'arrêter, toute rigueur qui ne serait pas nécessaire pour s'assurer de sa personne, doit être sévèrement réprimée par la loi.
Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789. Article IX.

Événements



NATIONAUX



Guy Môquet
1924 - 1941

Élève au lycée Carnot à Paris, dès l'été 1940, il monte avec ses camarades des Jeunesses communistes des groupes d'impression et de distribution de tracts clandestins. Arrêté le 13 octobre 1940, il est jugé et emprisonné. Sa peine accomplie, il est cependant maintenu en détention comme interné administratif. En mai 1941, il est transféré au camp de Choisel à Châteaubriant. Le 22 octobre 1941, il est fusillé avec 26 autres otages (16 à Nantes et 5 au Mont Valérien le seront aussi). Dès l'annonce de son exécution, son nom devient un symbole.



Charlotte Delbo
1913 - 1985

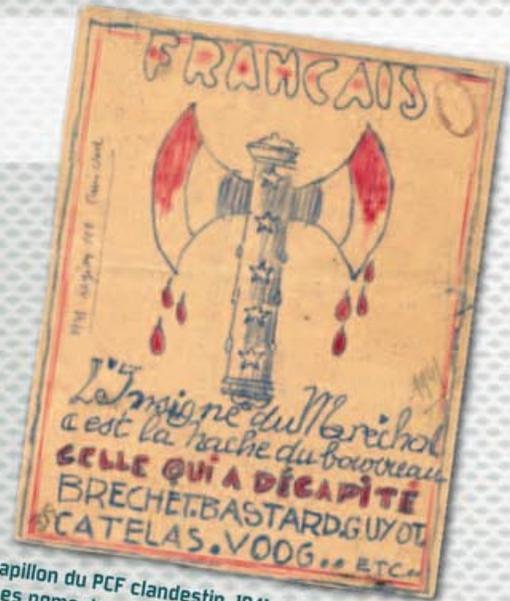
Femme de lettres, militante de la Jeunesse communiste, en 1937, elle devient l'assistante de Louis Jouvet au théâtre de l'Athénée. Elle part avec la troupe en mai 1941 pour une tournée en Amérique latine. En septembre 1941 apprenant l'exécution d'André Woog, un ami architecte, elle rentre en France et entre dans la Résistance. Aux côtés de son mari, Georges Dudach, de Jacques Decour, de Georges Politzer et de Jacques Solomon, elle participe à la publication clandestine du journal *Les Lettres françaises*. Charlotte Delbo est arrêtée le 2 mars 1942. Elle est d'abord incarcérée à la prison de la Santé, puis transférée au fort de Romainville et enfin déportée à Auschwitz, par le convoi du 24 janvier 1943, un convoi de 230 femmes dont elle racontera le destin, après la guerre. Transférée à Ravensbrück elle est libérée du camp le 23 avril 1945 et rapatriée en France le 23 juin 1945.

Les actes de solidarité de la population et l'organisation par la Résistance de cette solidarité envers les victimes de la répression et de leurs familles vont grandissant durant toute l'Occupation. Des complicités se font jour parmi les forces chargées de la répression (gardiens de prison, policiers, gendarmes, juges, etc.)



Bavoir rose brodé par Danièle Casanova au fort de Romainville avant sa déportation à Auschwitz (convoi du 24 janvier 1943) pour Marie-Claude, fille de sa camarade Claudine Chomat. La broderie « Le temps des cerises » exprime à la fois une philosophie de la vie et l'optimisme toujours présent.

Partout, dans les camps et les prisons, entre résistants internés de toutes origines, de toutes convictions politiques et confessionnelles, se manifeste et s'organise des solidarités ce que disent si bien quelques mots extraits d'une lettre clandestine du 10 janvier 1943 de Danièle Casanova « vous ne pouvez imaginer combien nous nous aimons et ce que nous sommes les unes pour les autres » ou la devise des résistants de la centrale d'Eysses déportés à Dachau « Unis comme à Eysses ».



Papillon du PCF clandestin, 1941, coll. MRN/Champigny.
Les noms des résistants sont ceux des premiers guillotins de la Section spéciale créée par l'État français à Paris en août 1941.



Tract parachuté par la Royal Air Force (RAF),
Hommage aux résistants et à leurs familles autant
dénunciation qu'encouragement à poursuivre leur combat :
« Ami si tu tombes, un ami sort de l'ombre... », *Chant des partisans*,
Anna Marly, Joseph Kessel, Maurice Druon, Londres, 1943.

1941 - 1942 La Lutte Armée : l'implacable machine répressive se met en place



Immeuble de la rue Sully, siège du tribunal militaire allemand.

L'armée allemande met en place des antennes de ses principaux services de renseignements et de répression : à Nantes, à Ancenis, à Saint-Nazaire, à Châteaubriant, à Treffieux, à Le Loroux-Bottereau ...

AVIS A LA POPULATION

Les recommandations suivantes sont de nouveau rappetées à l'attention de la population :
 Il est interdit de cacher, d'héberger ou d'aider d'une manière quelconque des militaires faisant partie d'un équipage d'avion ennemi ou des parachutistes ennemis. Les contrevenants seront punis de la peine de mort.

Quiconque avisera le service allemand le plus proche, en indiquant le lieu et la date, que des avions ont été abattus ou contraints d'atterrir ou que des morceaux d'avions ont été trouvés, permettant d'identifier incontestablement l'avion abattu, sera récompensé pour autant qu'un avion pourra être identifié, grâce aux renseignements fournis. De même sera récompensé quiconque contribuera par sa conduite à l'arrestation de membres d'un équipage ennemi ou de parachutistes.

Der Militärbehördenober gen. von STULPHAGEL.

Avis à la population Nantes / Edition Ouest-France.



Emplacement de la Kommandantur et de la radio de la collaboration à Châteaubriant



Siège de la Gestapo place Louis XVI à Nantes



Equipe de la Gestapo de Nantes.

Entre 1940 et 1941

- > La Feldgendarmarie (La Kommandantur)
- > La GFP (Geheimfeldpolizei) Sécurité militaire.
- > L' Abwehr - Contre-espionnage et tous les services spéciaux, en particulier ceux des renseignements et des sabotages.

En 1942

- > La police d'Etat française
 - > La Gestapo
 - > Le SD - Police politique allemande.
 - > Les Allemands trouvent des collaborateurs zélés dans la police française et la gendarmerie française, ainsi que de nombreux dénonciateurs.
 - > La SPAC
Section Police Anti-communiste française.
- La gendarmerie française garde les prisons et les camps d'internement
 (ceux de Châteaubriant et Moisdon la Rivière)

Otages

Dès août 1941, suite à l'attentat du métro Barbès à Paris, un avis déclarant otages tous les prisonniers est publié. Son application ne va pas tarder, en particulier à Châteaubriant, où l'on isole des otages dans la baraque 19 au camp de Choisel.



Châteaubriant - Nantes - Paris Les 50 otages.

L'exécution du colonel Hotz, servant de prétexte, 50 otages sont fusillés le 22 octobre 1941, à Châteaubriant, Nantes et Paris. C'est le véritable point de départ de la lutte armée.



André Le Moal

André Le Moal
le plus jeune
des fusillés
nantais
(17 ans)



Photo prise au cours d'une visite des familles, avant les premières évactions. Cinq seront fusillés : Jean-Pierre Timbaud, Désiré Granet, Charles Michels, Henri Pourchasse, Jean Poullmarck. Deux s'évaderont : Léon Mauvais et Eugène Hénaff

L'invasion de l'URSS et ses répercussions en France

La première conséquence est une vague d'arrestations dans le département entre juin et août 1941. Les « triangles » du PCF sont cassés, les effectifs des militants sont réduits.

La Résistance s'organise cependant

- > 1942. Constitution d'un front national de libération de la France. Les groupes de l'O.S. (*Organisation Spéciale*) deviennent des FTP (*Francs Tireurs Partisans*) sous l'impulsion de Charles Tillon.
- > Les réseaux «Libé-Nord», animés par des dirigeants de la C.G.T. et «Cohors-Asturies» diffusent la presse clandestine, et développent l'A.S. (*Armée Secrète*) organisation militaire.
- > Le réseau «Buckmaster Oscar» se met en place dans le nord de la Loire-Inférieure.
- > Des militants communistes de la région de Châteaubriant, sont intégrés aux groupes FTP nantais. D'autres résistants, isolément, rejoignent des réseaux divers. Des jeunes rejoignent Londres et les Forces Françaises libres.
- > Les sabotages et attaques directes contre les soldats allemands et les collaborateurs se multiplient.



Monument commémoratif à Fercé.



Plus que la dénonciation de la violation du pacte, pour *L'Humanité*, comme pour tous les autres journaux de la Résistance, l'événement offre enfin des horizons de victoire au camp antinazi. (Coll. MRN/Champigny)



Le quartier des politiques à la Maison d'arrêt La Fayette à Nantes (Coll. Privée).



La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société, la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article IV.

La loi n'a le droit de défendre que les actions nuisibles à la société. Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article V.



◀ Photographie de Jacqueline Pardon,
Coll. part.

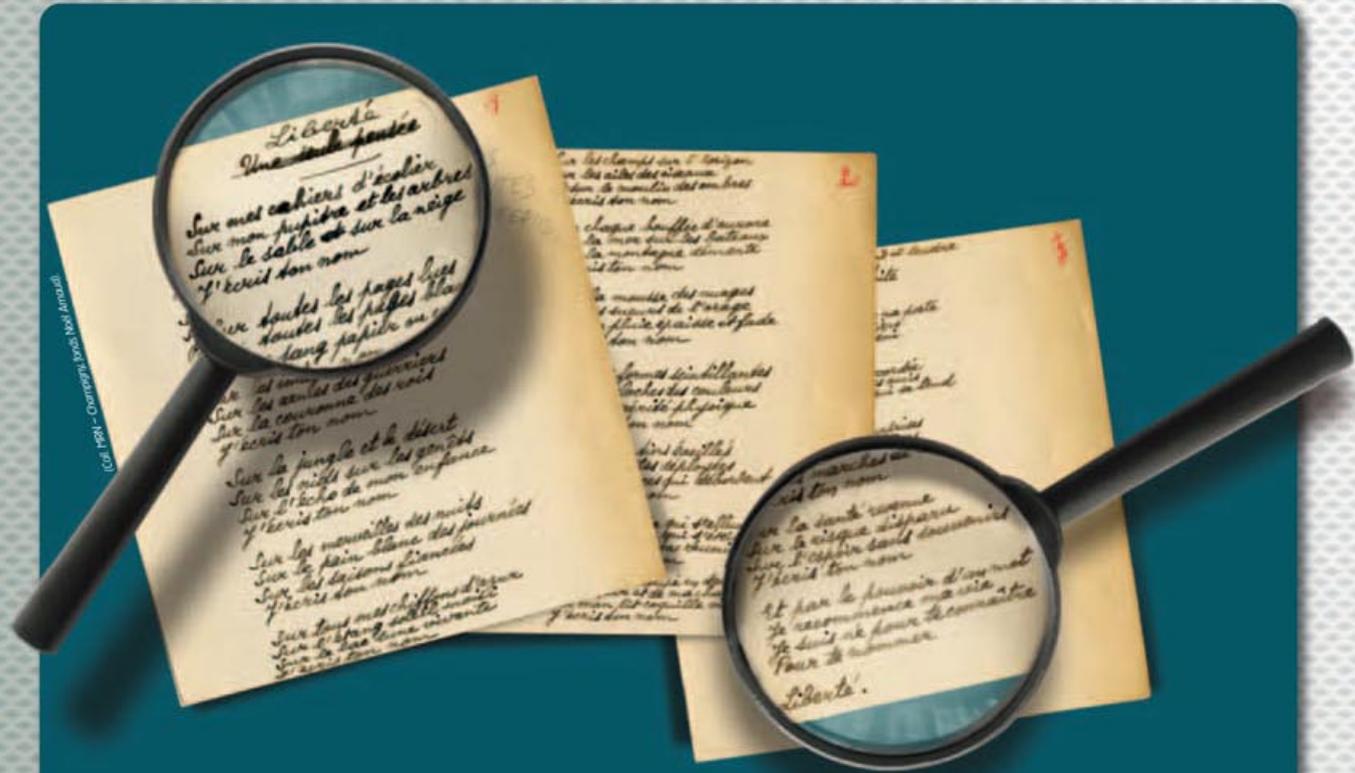
Étudiante à la Sorbonne en philosophie, membre de la JEC (Jeunesse étudiante chrétienne), elle entre très tôt dans la Résistance par l'intermédiaire de Robert Salmon et Philippe Viannay, fondateurs du mouvement Défense de la France en 1940. Elle assure le secrétariat général du journal clandestin *Défense de la France*. Elle participe au recrutement de nouveaux membres – c'est elle qui fait entrer dans le mouvement

Geneviève de Gaulle au début de 1943 – et à la fabrication de faux papiers. Elle est arrêtée ainsi que son futur mari, Jacques Lusseyran, le 20 juillet 1943. Elle est incarcérée à Fresnes puis libérée en décembre 1943. Elle reprend son action peu avant la Libération et devient l'adjointe de Claude Monod, commandement FFI de la région D (Bourgogne-Franche-Comté). Elle est envoyée en 1945 à Belfort et participe au rapatriement des déportés.



◀ Photographie d'André Bollier,
Vladimir Trouplin, Dictionnaire des Compagnons de la Libération,
Éyris, 2010.

Polytechnicien, dès le début 1941, à Lyon, participe à la diffusion du journal *Les Petites Ailes* puis de *Combat*. Rapidement, au sein du mouvement Combat, il met ses talents d'ingénieur au service de la confection des faux-papiers et devient le responsable national de la propagande pour le mouvement. Arrêté deux fois et deux fois évadé, le 17 juin 1944, il ne peut échapper à l'encerclement de l'imprimerie rue Viala à Lyon par la Gestapo et la Milice : blessé il se tire une balle dans le cœur pour ne pas être pris vivant. Il est fait Compagnon de la Libération à titre posthume par le général de Gaulle.



Manuscrit autographe de Paul Éluard du brouillon au propre de ses textes pour la plaquette *Poésie et vérité* 1942 contenant le poème *Liberté*. Le recueil est édité par La main à plume, maison d'édition du poète, éditeur et ami d'Éluard, Noël Arnaud. Il est imprimé à Paris chez Cario.

Le poème est popularisé par de nombreuses publications clandestines et par une brochure parachutée par la RAF. Son succès est immédiat : il exprime l'aspiration profonde d'une majorité grandissante de Français ; le sens que donne les résistants à leur combat ; et pour tous l'espérance désormais certaine de la Libération.

1942 - 1943 : l'efficacité de la répression.



Maison du Soldat Allemand (Place Royale à Nantes)

Les organisations clandestines sont cernées par plusieurs services de police qui travaillent en étroite collaboration et qui parviennent, notamment à décapiter l'organisation du Parti communiste dans l'ensemble de la Loire-Inférieure.



Sur le plan judiciaire, l'instruction est confiée à un magistrat unique : le juge Le Bras. Celui-ci sera tué lors de la spectaculaire évasion des frères Hervé en plein palais de Justice.



Libertaire Rutigliano, étudiant à l'École Centrale de Paris, ancien élève de l'Institut Polytechnique de l'Ouest, est envoyé à Nantes pour réorganiser les forces communistes.

Renée Losq rescapée du procès des 42

ICI SUR LOIRE, plusieurs personnes ont été arrêtées en 1941. Les communistes de Nantes ont été arrêtés en 1941. C'est au cours d'une mission elle accompagnait des partisans dont Raymond Hervé en bas sûr que Renée Losq est arrêtée, en compagnie de deux de ses filles à Concarneau le 28 septembre 1942 par la police française. La section anticomuniste lui a conduit à Quimper puis à Nantes. Ses filles seront relâchées au bout d'un mois. Les interrogatoires ont été



Renée Losq

Marie Michel. Je n'avais le droit ni aux cotés, ni aux lettres, ni aux visites.

Son mari parmi les fusillés.

Le 15 janvier 1943, le procès s'ouvre dans la salle d'actes du palais de justice de Nantes. L'arrestation des juges en octobre 1941 a eu des conséquences catastrophiques au niveau de la population. Cette fois, les Allemands et le gouvernement de Vichy ont voulu avoir l'aval de la justice en faisant un procès.

37 des 45 ont été condamnés à mort. Losq et Michel ont été envoyés en 4 mai, mais sont arrivées en 4 mai, ont été condamnées à 12 et 8 ans de prison. Direction de Mauthausen après quelques jours de détention. On avait le droit de se faire visiter dans les cellules.

La civilisation occidentale épure...
TRENTE-SEPT CONDAMNATIONS A MORT CLOTURENT LE PROCÈS DES TERRORISTES

Dans son édition du 28 août 1942, le quotidien nantais annonce à sa Une, une grande opération policière dans les milieux communistes de la région. (Médiathèque de la ville de Nantes).

Les arrestations successives des FTP.

Plusieurs vagues d'arrestations se succèdent, aussi bien à Nantes qu'à Saint-Nazaire. Les procès suivis d'exécutions et de déportations, déciment l'organisation.

Les Procès

■ Procès des 42

45 résistants sont jugés par le tribunal militaire allemand :

- > 37 sont condamnés à mort
- > 5 sont emprisonnés en camp
- > 3 sont acquittés
- > 9 prisonniers sont exécutés les 29 janvier, 13 et 25 février 1943. Parmi eux : Marcel Viaud, instituteur à Châteaubriant puis à Nozay.
- > Les deux seules femmes (Marie Michel et Renée Losq) sont déportées à Ravensbrück puis à Mauthausen.
- > **5 républicains espagnols font partie des condamnés à mort. Ils seront exécutés à Nantes.**

■ Procès des 16

Le 13 Août 1943, 16 militants arrêtés en janvier/février sont inculpés pour attentats et sabotages. Ils sont tous condamnés à mort et exécutés.



Marcel Viaud



Marie Michel



Arrestations massives

Lettre de félicitations de Von Trotta,
datée du 17 février 1943 :

« Je tiens à remercier les membres de la Police française pour leur travail harassant qui a permis d'éclaircir une grande partie des actes de sabotages effectués dans le département et pour avoir donné aux autorités allemandes les noms d'un très grand nombre de responsables. Le mérite de ce succès revient d'abord à la police spéciale française (SPAC).

Après avoir pu entre-temps terminer le procès contre les terroristes communistes, je m'adresse à toutes les instances ayant participé, et tout particulièrement aux hommes de la SPAC, en exprimant mes remerciements et ma reconnaissance tout particulière pour l'excellente et dynamique coopération (...) ».

> **30 novembre 1943 :**

le réseau «Buckmaster-Oscar» est décimé en Pays de Châteaubriant. Les membres sont déportés.

> **Dans la nuit du 20 au 21 janvier 1944,** la Gestapo interpelle une vingtaine de cadres de l'A.S. (Armée Secrète), à Nantes et à Châteaubriant.

> **7 des 9 membres du groupe «libé-Nord»** sont exécutés, les autres déportés. Le comité d'action Libé-Nord de Loire-Inférieure est démantelé.

> **En cette année 1944,** les groupes communistes sont étroitement surveillés. Le 31 mars, la police française arrête Nicolas Rutigliano, le père de Libertaire. Lui et son fils sont torturés l'un devant l'autre par la Gestapo. Libertaire meurt à Buchenwald le 6 mai 1945.

> **En mars 1944,** Marcelle Le Bail-Baron, agent de liaison responsable de l'Union des Femmes Françaises est arrêtée sur son lieu de travail à l'usine Brissonneau puis déportée avec Gisèle Giraudeau à Ravensbrück, camp de concentration pour femmes en Allemagne. Toutes deux survivront.

> Des arrestations massives et répétées ont lieu à Châteaubriant, Fercé, Sion les Mines, Ruffigné, Martigné Ferchaud et partout dans le département. Direction : les camps de concentration en Allemagne.



Cellule de la prison de Nantes



Libertaire Rutigliano torturé par la Gestapo (dessin de Nicolas Rutigliano, son père, présent lors des interrogatoires).



Intérieur de la prison La Fayette



Marcelle Baron, née Le Bail

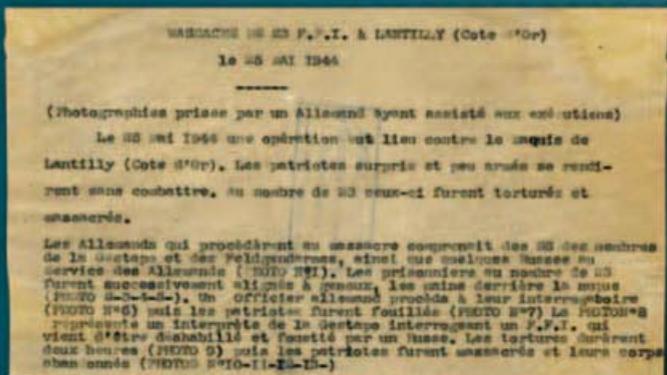


Tuer : c'est faire mourir quelqu'un de mort violente

coll. MRN/Champigny



Partout en France les forces de répression de l'occupant et de l'État français multiplient les exécutions sommaires comme ici à Lantilly en Côte-d'Or.



coll. MRN/Champigny



Brochure de propagande de la Milice, 1944.

La Milice est une organisation politique et paramilitaire créée le 30 janvier 1943 par l'État français pour lutter contre la Résistance. Supplétifs de la Gestapo et des autres forces allemandes, les miliciens participent aussi à la traque des juifs, des réfractaires au STO et de tous les opposants au régime. Le chef officiel de la Milice est Pierre Laval, chef du gouvernement. Son secrétaire général Joseph Darnand, officier français dans la *Waffen-SS*, fondateur du Service d'ordre légionnaire (SOL), précurseur de la Milice, est nommé par Pétain secrétaire général au Maintien de l'ordre, en remplacement de René Bousquet, le 30 décembre 1943.

Le sauveur de la France immortelle
 À fait luire un radieux idéal
 Le vainqueur de Verdun nous appelle
 Répondons « Présents ! » au maréchal !

Pour les hommes de notre défaite
 Il n'est pas assez dur châtiment
 Nous voulons qu'on nous livre les têtes,
 Nous voulons le poteau infamant !

SOL, faisons la France pure :
 Bolcheviks, francs-maçons ennemis,
 Israël, ignoble pourriture,
 Écoeuvrée, la France vous vomit.

Couplets du chant du SOL

La conjonction idéologique de l'État français et de ses soutiens s'affiche jusque dans les emblèmes.



Croix gammée, emblème du parti et de l'État nazis.



Francisque gammée, emblème du PPF de Jacques Doriot.



Gamma majuscule, emblème du RNP de Marcel Déat, secrétaire d'État en 1944.



Gamma, emblème de la Milice

La garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique : cette force est donc instituée pour l'avantage de tous, et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée.

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article XII.

Nul homme ne peut être accusé, arrêté, ni détenu que dans les cas déterminés par la loi, et selon les formes qu'elle a prescrites. Ceux qui sollicitent, expédient, exécutent ou font exécuter des ordres arbitraires, doivent être punis [...]

Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, Article VII.

Événements



NATIONAUX



Golda (Olga) Bancic
1912, Kichinev, Russie ; 1944,
Stuttgart, Allemagne.

◀ Photographie
d'Olga Bancic,
coll. MRN/Champigny.

Ouvrière, militante syndicaliste en Roumanie, elle doit s'exiler en 1938. Elle s'engage et participe aux premières manifestations de résistance. Puis, elle demande à entrer aux FTP-MOI où elle assume des missions de fabrication et de transport d'armes et d'explosifs. Elle est arrêtée le 16 novembre 1943. Elle est jugée et condamnée à mort par le tribunal militaire allemand de Paris avec 22 autres combattants FTP-MOI dont leur chef en Ile-de-France, Missak Manouchian.

Comme toutes les autres résistantes françaises condamnées à mort, elle est déportée en Allemagne et est exécutée le 10 mai 1944, à la prison de Stuttgart.

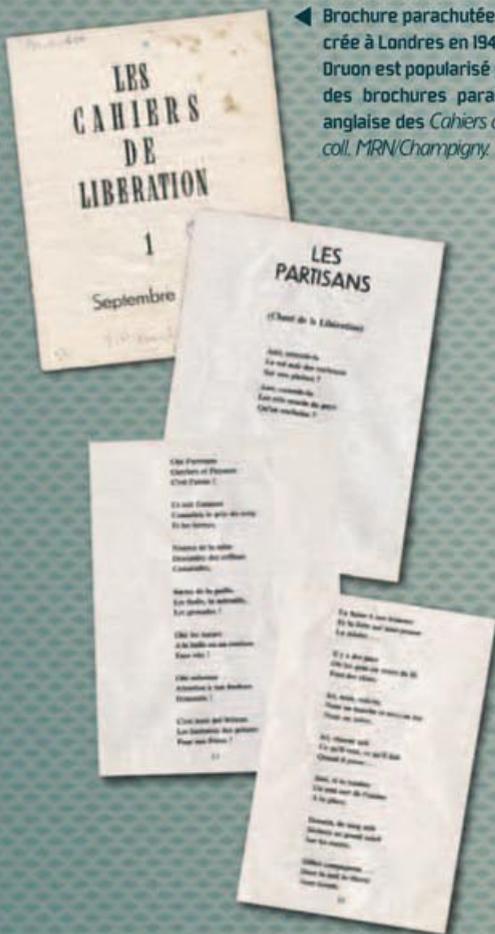


Photographie d'une des rues du village d'Oradour-sur-Glane le 10 juin 1944, après le passage de la division SS *Das-Reich*,

coll. MRN/Champigny.

Ascq dans le Nord, Maillé en Indre-et-Loire, Dorton dans le Jura et des dizaines d'autres villes et villages subissent le sort d'Oradour. Ces tueries de masse contre les populations civiles engagées par les Japonais en Mandchourie en 1932, imitées par les Italiens en Éthiopie en 1934, les Allemands, les Italiens et leurs alliés franquistes en Espagne (Guernica), se sont poursuivies durant toute la Deuxième Guerre mondiale, à l'Est en premier lieu, en Pologne et en URSS.

◀ Brochure parachutée par la RAF en 1943, Le chant des Partisans crée à Londres en 1943 par Anna Marly, Joseph Kessel et Maurice Druon est popularisé par la BBC, par la presse clandestine et par des brochures parachutées par la RAF : telle cette édition anglaise des *Cahiers de Libération* de septembre 1943.
coll. MRN/Champigny.

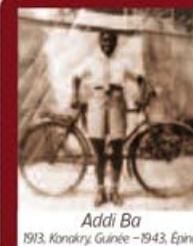


Montage colorisé réalisé par M. Bonnenséa, photographe à Bourg-en-Bresse, illustrant l'acte de résistance des frères André et Georges Levrier ainsi que de Paul Chanel. Ces résistants de l'Armée secrète (AS) ont dans la nuit du 10 au 11 novembre 1943 installé un buste de Marianne (symbole de la République) sur le socle de la statue d'Edgar Quinet enlevée par les Allemands et fondue pour récupérer la fonte. Ils avaient aussi recouvert le piédestal d'une inscription montrant non seulement leur attachement à la République mais également leur désir d'en construire une nouvelle à la Libération.

coll. MRN/Champigny



◀ Le Conseil national de la Résistance (CNR) né sous la présidence de Jean Moulin le 27 mai 1943 unit toutes les forces résistantes qui combattent à l'intérieur. En mars 1944, à l'unanimité, le CNR présente aux français un programme qui expose un plan d'action immédiate pour libérer le pays et le programme d'une République nouvelle et sociale pour l'après-libération.



Addi Ba
1913, Konakry, Guinée - 1943, Épinal

◀ Photographie de Addi Ba,
Hommes et migrations,
n° 1276, nov.-dec. 2008. Coll. part.

Travaillant en France, en septembre 1939, à la déclaration de guerre il s'engage et combat dans les Ardennes au sein du 12^e régiment de tirailleurs sénégalais. Fait prisonnier, il est interné à Neufchâteau (Vosges). Il organise une évasion collective. Accueilli par la population de Tollaincourt, il devient ouvrier agricole et participe à la naissance du mouvement *Ceux de la Résistance* dans les Vosges : filière d'évasion de soldats alliés vers la Suisse, puis en 1943 organisation d'un maquis pour les réfractaires au STO. Addi Ba est arrêté le 15 juillet 1943. Emprisonné, torturé, il est fusillé le 18 décembre 1943 sur le plateau de la Vierge à Épinal. Sa dépouille repose aujourd'hui à la nécropole nationale de Colmar.

juin/juillet 1944 : au maquis de Safré

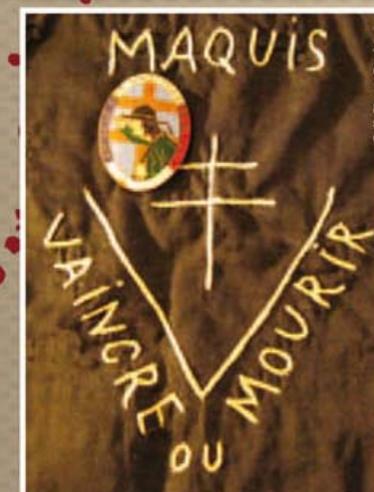
Le 28 juin 1944 à 5 h du matin, 2000 Allemands et 600 miliciens encerclent la forêt de Safré où viennent d'arriver les maquisards de Teillay.



- > **13 maquisards sont tués** dont Georges Chaumeil 18 ans.
- > **27 prisonniers sont fusillés** à La Bouvardière à Saint-Herblain après un jugement sommaire. Parmi eux : Georges Laurent de Rougé, Alexandre Templé de La Meilleraye, Georges Durand de St-Aubin-des-Châteaux, Jean Rigollet de Nozay.
- > **2 sont fusillés** à la prison Lafayette, parmi eux Jean Templé de La Meilleraye
- > **18 personnes arrêtées** par la milice et la Gestapo, sont envoyées en camp de concentration. Elles ne reviendront pas.
- > **Des rescapés du Maquis tombent dans un guet-apens** à La Brosse en Sion-les-Mines. **Quatre morts** : les jeunes Denieul et Gastineau, Paul Lebordais et Roger Collet.
- > **Le 15 juillet, 2 sursitaires âgés de 20 ans sont abattus dans leur cellule.**
- > Saint-Herblain, en juillet 1944, puis Juigné (à Bout de Forêt) connaîtront d'autres exécutions de résistants anonymes et de réfractaires au STO : la Gestapo et la Milice souhaitent faire « place nette » dans la perspective d'un combat avec les forces alliées débarquées en Normandie depuis le 6 juin 1944.
- > Maurice Verger de la police de Nantes et le commissaire spécial de Saint-Nazaire préviennent la Résistance des arrestations qui allaient être opérées. Ils sauvent l'honneur de la police.



Jeune maquisard à la ferme de la Maison-Rouge, commune des Touches.



Août 1944 : la poche de Saint-Nazaire



8 mai 1945, signature de la reddition à Cordemais.



11 mai 1945, capitulation allemande à Bouvron.

30 000 Allemands se replient à l'Ouest, formant la « poche » de Saint-Nazaire.

A l'extérieur 16 000 FFI (dont des rescapés du maquis de Saffré) aidés des Américains les encerclent. Progressivement, les FFI reçoivent des renforts pour constituer la 25^e Division d'Infanterie commandée par le général Chomel.

450 FFI tomberont dans les combats.

Les Allemands signent la capitulation le 8 mai 1945.

La reddition officielle a lieu le 11 mai 1945.

Jean de Neyman arrêté en août 1944 par les Allemands sera fusillé le 2 septembre. Il est le dernier exécuté du département de Loire-Inférieure.



Jean de Neyman

Tous ces hommes, toutes ces femmes, étaient des combattants de l'ombre, des gens ordinaires mais avec une conviction profonde : l'amour de la France.

Ils étaient des amateurs (au sens de : aimer). Ils ont appris la méfiance, la souffrance, ils ont subi la mort et, souvent, la torture, les tourments avant la mort. Frères d'armes de toutes origines politiques, unis dans la défense de la liberté et dans le désir d'assurer le bonheur des générations futures, leur exemple est la raison de notre fierté.

Droits universels de l'homme

Préambule de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789

Les représentants du peuple français, constitués en Assemblée nationale, considérant que l'ignorance, l'oubli ou le mépris des droits de l'homme sont les seules causes des malheurs publics et de la corruption des gouvernements, ont résolu d'exposer, dans une Déclaration solennelle, les droits naturels, inaliénables et sacrés de l'homme, afin que cette Déclaration, constamment présente à tous les membres du corps social, leur rappelle sans cesse leurs droits et leurs devoirs (-)

Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 (repris en tête de celle de 1958)

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés. Il réaffirme solennellement les droits et les libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des Droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République.

Le bonheur, une idée encore neuve



Couverture du magazine *Regards*, 14 juillet 1945, Première fête de La République et de la démocratie reconquise. coll. MRN/Champigny.



Couverture du magazine *Regards*, 8 février 1946, coll. MRN/Champigny.

Le procès de Nuremberg fut intenté contre 24 des principaux responsables du Troisième Reich, accusés de complot, crime contre la paix, crime de guerre et crime contre l'humanité. Il se tint à Nuremberg du 20 novembre 1945 au 1er octobre 1946. Marie-Claude Vaillant-Couturier, résistante, déportée à Auschwitz (convoi du 24 janvier 1943) puis à Ravensbrück est l'un des deux témoins français au procès.

Pour la justice, l'histoire et la mémoire.

Photo du procès de Philippe Pétain (23 juillet au 15 août 1945) parue dans l'album *Un An*, édition Raymond Schall, 1946, Philippe Pétain est condamné à mort mais sa peine est commuée en réclusion à perpétuité. coll. MRN/Champigny.



◀ Photographie d'Edmond Michelet, trombinoscope de l'Assemblée nationale.

Représentant de commerce, président de la Jeunesse catholique de Corrèze, le 17 juin 1940, il rédige et distribue un texte qui refuse la capitulation. Il agit en faveur des juifs persécutés de Brive et de la région. Il rejoint le mouvement Combat dont il devient le chef pour le Limousin (région R 5). Il est arrêté à Brive par la Gestapo en février 1943. Incarcéré à Fresnes il est déporté en septembre 1943 à Dachau. Ses camarades le choisissent comme président du Comité patriotique français. De son retour en juin 1945 jusqu'en 1969, il joue un rôle éminent dans la vie politique française. En 1961, ministre de la Justice, il démissionne pour manifester son désaccord avec l'usage de la torture en Algérie.



◀ Photographie de Germaine Tillon, DR.

Ethnologue, spécialiste des peuples de l'Aurès, elle refuse la capitulation et la Collaboration. Immédiatement elle participe à la filière d'évasion de prisonniers de guerre et entre en contact avec les résistants du musée de l'Homme. Au printemps 1941, après le démantèlement du groupe, elle poursuit la lutte avec au sein d'autres mouvements de résistance ou de réseaux anglais. Elle est arrêtée. Incarcérée à la Santé puis à Fresnes elle est condamnée à mort et déportée à Ravensbrück en octobre 1943. Au camp, elle s'emploie à redonner force et courage à ses camarades. De retour à Paris en avril 1945, outre les activités de recherche et d'enseignement, elle assume de nombreuses responsabilités dans des mouvements au service des exclus en France et dans le monde ; elle agit pour la paix et la justice durant toute la guerre d'Algérie et jusqu'à sa mort pour la défense des droits de l'homme partout dans le monde notamment en URSS.



◀ Photographie de Geneviève de Gaulle, DR.

Nièce du général de Gaulle, elle est étudiante en histoire à Rennes et ambitionne de devenir archiviste. Le 17 juin 1940, elle entend outrée, l'appel de Pétain à « cesser le combat ». Tout en poursuivant ses études à Paris, Geneviève participe à de nombreuses activités clandestines. En avril 1943, elle décide de rejoindre Défense de la France. Devenue membre du comité directeur, elle s'occupe du secrétariat de rédaction du journal du même nom et de liaisons avec d'autres mouvements. Elle est arrêtée le 20 juillet 1943, internée à Fresnes, puis déportée à Ravensbrück. Fidèle à ses engagements dans la Résistance, jusqu'à sa mort en 2002, elle n'a qu'un souci : restaurer la dignité de l'homme. Inlassablement, elle poursuit ce combat, notamment, au Conseil économique et social, au sein du mouvement ATD-Quart Monde ou avec ses camarades résistants et déportés regroupés à l'ADIR (Association des déportés et internés de la Résistance). Elle est à l'origine de la loi d'orientation de 1998 de lutte contre les exclusions.



◀ Photographie de Pierre Kaldor, coll. MRN/Champigny.

Avocat, il est l'un des défenseurs de l'antifasciste Georges Dimitrov au procès de Leipzig en 1935. Il est arrêté et interné en 1939 (Bourges, Clairvaux, Châlons-sur-Marne). Il réussit à s'évader en novembre 1943 et rejoint la Résistance au sein du mouvement Front national de lutte pour la liberté et l'indépendance de la France (branche des juristes). Pendant la Libération de Paris, il participe à la reprise du ministère de la Justice. Il reprend son métier d'avocat et après-guerre joue un rôle important dans la défense des militants anticolonialistes d'Afrique, des victimes de l'OAS durant la guerre d'Algérie, ou des victimes d'interdictions professionnelles en Allemagne de l'Ouest. Durant toute cette période, il est aussi l'un des fondateurs de l'AFASPA (association française d'amitié et de solidarité avec les peuples d'Afrique) ainsi que l'un des reconstruc-teurs et des dirigeants nationaux du Secours populaire français (SPF), apportant une solidarité active aux plus démunis en France et dans le monde.



Musée de la Résistance

Le Musée est installé dans une ancienne ferme à proximité de la carrière des Fusillés. Il a été inauguré en 2001 par Maurice Nilès alors Président de l'Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé, lors des cérémonies du 60^{ème} anniversaire de l'exécution des 48 otages à Châteaubriant, Nantes et Paris le 22 octobre 1941.

Le Musée fait partie intégrante du site historique classé aménagé par l'Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé qui en est propriétaire depuis 1945.

L'Amicale a délégué, par convention en juillet 2007, la gestion et l'animation du Musée à l'« Association des Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant ». Cette association est adhérente au Musée de la Résistance Nationale qui est un réseau de dix musées et centre ressources en France dont la collection, une des plus importantes du pays, est reconnue « Musée de France » et dévolue aux Archives Nationales.

S'appuyant sur ce riche patrimoine d'intérêt national enrichi en permanence, le Musée propose aux visiteurs sur deux niveaux quatre espaces d'expositions permanentes et temporaires.

AU REZ-DE-CHAUSSÉE

Dans le prolongement de l'accueil-librairie, comme une suite à la visite de la Carrière des Fusillés, un espace mémoire est dédié aux 48 otages fusillés le 22 octobre 1941 ainsi qu'aux autres otages extraits du camp de Choisel à Châteaubriant et exécutés à la Blisière et à Nantes en décembre 1941 et au printemps 1942.

L'ancienne étable de la ferme transformée en salle d'exposition permanente présente, sous la forme d'un parcours, l'histoire des résistant(e)s interné(e)s au camp de Choisel, puis, à sa fermeture, dans d'autres camps d'internement en France ou dans des camps de concentration ou d'extermination en Allemagne.

L'exposition, grâce, entre autre, au très riche fonds de l'Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé, met en valeur l'esprit de résistance dont ces interné(e)s ont fait preuve derrière les barbelés.

Au centre de l'exposition, un espace présente des témoignages d'autres camps d'internement en France ou en Afrique du Nord : échos des espoirs et des luttes des soeurs et frères en résistance de « Ceux de Châteaubriant ».

En fin de parcours, un espace de projection offre à la découverte des visiteurs des documentaires réalisés pour le musée par le cinéaste et historien Marc Grangiens avec ses étudiants du lycée de Montaigu (Vendée) : « Un automne 1941 » et « Le Procès des 42 ».

À L'ÉTAGE

Une première salle présente chaque année, dans le cadre de la convention avec le ministère de l'Éducation nationale, une exposition temporaire en rapport avec le thème du concours national de la Résistance et de la Déportation.

Tout au long de l'année scolaire 2010-2011, les visiteurs découvriront l'histoire et la mémoire de la répression de la Résistance (1940-1945) exercées par les Armées allemande et italienne, et par le gouvernement de Vichy.

Une seconde et dernière salle présente de manière permanente une évocation des résistances en Pays de Châteaubriant. Cette réalisation est rendue possible par les donations faites par de nombreux habitants de la région. Le musée est ainsi quotidiennement sollicité pour des dons, montrant son dynamisme et exprimant sa vitalité culturelle.

Bonne visite



Le Musée de la Résistance



Carrière des Fusillés



Inauguration 2009



Le musée est situé route de Laval, à 2 kilomètres environ du centre-ville de Châteaubriant (44), à la Sablière, Carrière des Fusillés.

Plan d'accès



Horaires d'ouverture

- > Mercredi et samedi de 14h à 17h30
- > Et sur rendez-vous pour les visites de groupes en téléphonant.

Un programme éducatif

Pour faciliter la visite, 2 dossiers-guides sont à la disposition des visiteurs à l'accueil. L'un est à l'intention des enfants des écoles primaires, l'autre pour ceux du secondaire. Une valise de documents peut être empruntée et un dossier sur La Forge, Choisel, le camp du pays castelbriantais.

Pour tous renseignements

Musée de la Résistance
La Sablière, Carrière des Fusillés
44110 Châteaubriant - France
Téléphone : 02 40 28 60 36
contact.musee.resistance@orange.fr
www.musee-resistance-chateaubriant.fr

Catalogue et exposition réalisés conjointement par le Musée de la Résistance nationale à Champigny-sur-Marne et les Amis du Musée de la Résistance de Châteaubriant.

Pour Champigny :

Xavier Aumage,
Julie Baffet,
Éric Brossard,
Michel Delugin,
Céline Heytens,
Guy Krivopissko,
Charles Riondet.

Pour Châteaubriant :

Jean-Claude Baron,
Alain Bellet,
Josette Boursicot,
Gilles Bontemps,
Joël Corpard,
Michel Courbet,
Roland Feuvrais,
Jean-Paul Le Maguet,
Jeanine Lemeau,
Patrice Morel,
Bernadette Poiraud.

Conception graphique pour l'exposition et le catalogue :

Agence ZOAN / Lusanger - 44 - Tél. : 09 65 15 46 68 / www.zoan.fr

Impression :

GOUBAULT Imprimeur / La Chapelle-sur-Erdre - 44 / Tél. : 02 51 12 75 75 / www.goubault.com

Que soient remerciés pour l'aide et le soutien constant à l'action du musée :

l'Amicale Châteaubriant-Voves-Rouillé,
le Ministère de l'Éducation nationale,
la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Pays de la Loire.

Les collectivités partenaires du Musée :

La communauté de communes du Castelbriantais, Châteaubriant, Saint-Herblain,
La Chapelle-Basse-Mer, Nantes, Couëron, Le Croisic, Rougé, Soudan, Erbray, Saint-Joachim, Issé,
Fercé, Saint-Aubin-les-Châteaux, Donges, La Chapelle-Launay, Bouguenais, Trignac.

L'exposition « Répression-Résistances-Répression (1940-1945) »

peut être mise à votre disposition en modèle itinérant.

Pour tous renseignements s'adresser par courriel à :

communication.musee.resistance@orange.fr

De même les expositions itinérantes réalisées en 2009 "Guy Môquet, une enfance fusillée et les jeunes en Résistance", en 2010 "Les Voix de la Liberté" sont toujours disponibles.